



## /// Vous êtes un professionnel du bâtiment

et vous avez des déchets dangereux à éliminer ? Colles, vernis, peintures...



## /// Vous ne savez pas où faire traiter ces déchets dangereux ?

La Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat vous propose :

## Des collectes dans votre entreprise à prix préférentiels !

La CRMA, organise pour vous, l'élimination des déchets ci-dessous. **Des tarifs préférentiels ont été négociés** avec le collecteur ASTRHUL, auxquels s'applique une subvention de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) de 40 %.

Après inscription, la société ASTRHUL conviendra avec vous d'un jour de collecte dans votre entreprise. Les déchets seront pesés et vous réglerez leur élimination aux tarifs ci-dessous :

Type de déchets	Prix TTC aide AELB incluse <sup>(1) (2)</sup>
Emballages et matériels souillés (de peintures, colles, vernis, solvants)	<b>0,44€ le kg</b>
Restes pâteux de mastics, colles, peintures, solvants et cartouches de silicone/mastic	<b>0,44€ le kg</b>
Restes liquides de solvants, diluants	conditionnement > à 60 L → <b>0,184€ le kg</b> conditionnement < à 60 L → <b>0,360€ le kg</b>
Aérosols	<b>1,44€ le Kg</b>
Produits corrosifs acides ou bases	<b>1,12€ le kg</b>
Produits phytosanitaires périmés ou non utilisables	<b>1,52€ le kg</b>



## /// Je suis intéressé, comment faire ?

Dès à présent, avant le 30 novembre 2017 dernier délai

✉ → Compléter le bon au verso et le retourner par la poste ou par mail

ou

@ → S'inscrire en ligne sur le site de la CRMA [www.crma.bzh](http://www.crma.bzh)  
(Services en 1 clic).

## /// et ensuite...

- La société ASTRHUL vous appellera pour convenir du **jour de collecte dans votre entreprise**.
- Les déchets devront être triés, accessibles et si possible stockés sur palette.
- Lors de l'enlèvement, le collecteur pèsera vos déchets et vous remettra **un bordereau de suivi**.
- Vous réglerez ensuite l'élimination de vos déchets **directement auprès du collecteur** aux tarifs ci-contre.

**Départements 22 et 29 :**  
Fanny LE LOUET  
Campus des métiers et de l'artisanat  
22440 PLOUFRAGAN  
Tél : 02 96 76 27 17  
[lelouet@crm-bretagne.fr](mailto:lelouet@crm-bretagne.fr)

**Départements 35 et 56 :**  
Karine LE COQ  
2, Cours des Alliés - CS51218  
35012 RENNES Cedex  
Tél : 02 99 65 58 73  
[lecoq@crm-bretagne.fr](mailto:lecoq@crm-bretagne.fr)

<sup>(1)</sup> Sous réserve de l'éligibilité à l'aide AELB : < à 50 salariés ; < à 7 tonnes de déchets par an ; chiffre d'affaire ou bilan < 10 millions d'euros/an ; critère d'indépendance (maximum 25% des actions ou des pouvoirs sont détenus par une ou conjointement plusieurs entreprises non PME).

<sup>(2)</sup> **Sous réserve de signature, avant collecte, du contrat Agence de l'Eau (contrat non commercial).** NB : ces tarifs préférentiels ne s'appliquent pas aux insulaires.

Opération 2016 | 2017